Les Obligations Reconnues des Relations entre
Gouverneur et Gouvernés

Par son éminence Cheikh 'Abdoul'Aziz ibn 'Abdillah ibn Baz
(Qu'Allah lui fasse une abondance de miséricorde)
http://sounnah.free.fr

(Partie 2)

Deuxième question :
Nous savons que ceci fait partie des règles de bases de « Ahlous-Sounnah »[1], cependant et malheureusement, il y en a certains qui se revendiquent comme étant d' « Ahlous-Sounnah » et qui voient en cela un comportement défaitiste et d'abandon. Ainsi ils incitent les jeunes à utiliser la force pour changer tout cela.

La réponse du Cheikh :
Ceci et une erreur et montre une faible compréhension de leur part, car ils n'ont pas compris la Sounnah et ne la connaisse pas comme il faut. Ils sont uniquement poussés par leur ferveur et leur envie de changer les choses blâmables, ce qui les entraînent à contredire la législation comme cela est arrivé avec les *Khawâridj* et les *Mou'tazila*[2].
Ils voulaient tellement faire vaincre la vérité qu'ils sont tombés dans l'erreur. Jusqu'à ce qu'ils traitèrent les musulmans de mécréants par leurs simples péchés comme ont fait les *Khawâridj.* Ou bien ils leur promettent l'enfer éternel comme l'on fait les *Mou'tazila.*
Mais les gens de *Ahlou-Sounnah* ne traitent aucun musulman de mécréant à cause de ses péchés tant qu'il ne se les ait pas rendu licites.
S'il fornique, il n'est pas mécréant, s'il vole, il n'est pas mécréant, s'il boit du vin, il n'est pas mécréant mais il est pêcheur et sa foi est faible, il est pervers, il doit subir une punition pour son geste, mais il n'est pas mécréant sauf s'il rend son acte licite et prétend que c'est autorisé[3].

Ce que prétendent les Khawâridj ne repose sur rien du tout et le Prophète ﷺ disait à leur sujet :
« ***Ils s'écartent de la voie de l'Islam et n'y reviennent pas*** »[4].
Les Khawâridj combattent les musulmans et oublient les idolâtres ; ils sont ainsi à cause de leur exagération, de leur ignorance et de leur égarement.

Ils ne convient donc pas aux jeunes et ni aux autres de suivre aveuglément les Khawâridj et les *Mou'tazila,* mais plutôt ils doivent avancer sur le chemin de *Ahlous-Sounnah* en suivant les preuves juridiques et appréhender les textes comme ils ont été révélés, **ils ne doivent pas se révolter contre le gouverneur à cause des péchés qu'il commet, ils doivent plutôt lui**

---

[1] Ceux qui suivent le Coran et la Sounnah selon la compréhension des compagnons ﷺ
[2] Les Khawâridj sont apparus lors du Califat de 'Ali ﷺ et ils se sont révoltés contre lui, après l'avoir traité de mécréant.
Les Mou'tazila sont apparus à l'époque de l'Imam Ahmad (Qu'Allah lui fasse miséricorde), ils prétendaient que le Coran était créé !
[3] Ceci uniquement pour les péchés connus de tous les musulmans, mais s'il rend licite un péché par ignorance alors il n'est pas mécréant.
[4] Al Boukhary et Mouslim

Copyright 2001 © Mise en Garde

porter conseil par écrit ou oralement par des moyens convenables et sages, en discutant avec lui de la meilleure façon jusqu'à ce qu'ils arrivent à faire diminuer le mal et augmenter le bien.

C'est ainsi que l'enseignent les paroles du Prophète ﷺ. Allah a dit :

فَبِمَا رَحْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ لِنتَ لَهُمْ ۖ وَلَوْ كُنتَ فَظًّا غَلِيظَ ٱلْقَلْبِ لَٱنفَضُّوا۟ مِنْ حَوْلِكَ ۖ

Traduction du sens du verset : « ***C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage*** » S3 V159

Il est donc obligatoire, à tous ceux qui sont motivés pour la cause d'Allah et veulent appeler les gens à la bonne voie, de se conformer aux législations religieuses et de porter conseil aux gouverneurs, par de bonnes paroles, par la sagesse et le bon comportement afin que le bien augmente et le mal diminue, et qu'il y ait plus de gens qui prêchent pour Allah jusqu'à ce qu'ils redoublent d'effort dans leur appel au bien, de la meilleure des façons, et non par la force et la violence.
Qu'ils conseillent donc les gouverneurs par tous les moyens corrects dont ils disposent !
C'est ainsi qu'il faut invoquer Allah et le supplier qu'Il guide les gouverneurs, qu'Il les aide à abandonner leurs péchés et à instaurer la vérité, et ceci de la façon la plus douce.
De la même façon avec ses frères, il faut les inciter et leur conseiller de prêcher le bien de façon douce et avec sagesse, non pas avec force et violence, ainsi le bien augmentera et le mal diminuera et Allah guidera les Gouverneurs vers l'instauration du bien et sa pratique, et les conséquences en seront méritoires pour tous.

Troisième question :

Si nous supposons qu'il existe dans la législation des cas où un groupe peut se révolter contre le gouverneur, cela justifierait-il de tuer ceux qui aident ce gouverneur et tous ceux qui travaillent pour le gouvernement, comme par exemple les policiers, les militaires et autres ?

La réponse du Cheikh :

Comme je vous en ai informé précédemment, il est interdit de se révolter contre le gouverneur sauf si les deux conditions suivantes sont remplies :

1. Qu'ils constatent un acte de mécréance évident dans lequel ils ont une preuve de la part d'Allah[5].
2. Qu'ils aient la capacité de retirer ce Gouverneur sans que cela n'entraîne un mal plus grand sinon cela est interdit[6].

[5] C'est à dire un acte de mécréance qui ne permet pas d'être interprété comme erreur ou une ignorance.
[6] Cela implique qu'ils soient supérieurs en nombre, bien équipés, soutenus par la majorité du peuple, etc…

Copyright 2001 © Mise en Garde